



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-09-26 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'ENCADRER L'IMPLANTATION DES RUCHES ET DES RUCHERS

La conseillère Kristel Bossé, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 231-09-26 concernant les animaux sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre afin d'encadrer l'implantation des ruches et des ruchers.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 473, Jacques-Cartier, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 9 ième jour de septembre 2026

Josée Poulin

Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 9 septembre 2026

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 9 septembre 2026.

Josée Poulin

Directrice-générale et greffière-trésorière